

AR Prefecture

005-210500237-20210712-2021_07_140-DE
Reçu le 15/07/2021
Publié le 15/07/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021

DEL 2021.07.12/140

Thème :

FINANCES

Objet :

SPL ESHD :
Recapitalisation de la
SPL

Convocation :

Date : 06/07/2021

Affichage : 06/07/2021

Nombre de membres du
conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 24

Nombre de
suffrages

exprimés : 32

Le **Lundi 12 juillet 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Éliisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Monique OLLAGNIER, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Yoann LAGIER, Maud GADE, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Christian JULLIEN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Émilie DESMOULINS donnant pouvoir à Christian FERRUS
Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Corinne ASCHETTINO
Christophe OSTI donnant pouvoir à René MICHEL
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Maryse XAUSA FRANÇOIS donnant pouvoir à Yoann LAGIER
Elie HAMDANI donnant pouvoir à Natalia SERTOUR
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Michèle SKRIPNIKOFF, Christophe OSTI, Sandrine CORDIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Elie HAMDANI, Francine DAERDEN

Absents :

Gabriel LEON

Secrétaire de séance : Yoann LAGIER

AR Prefecture

005-210500237-20210712-2021_07_140-DE

Reçu le 15/07/2021

Publié le 15/07/2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

- VU** l'article L 1531-1 du CGCT ;
- VU** les articles 8 et 10 des statuts de la SPL ESHD ;
- VU** la délibération n°2020.11.27/160 du 27 novembre 2020 approuvant la convention d'avance en compte courant entre la Ville et la SPL ESHD ;
- VU** la délibération n°1 du conseil d'administration de la SPL ESHD du 19 mai 2021 ;

- CONSIDERANT** le plan d'action voté au conseil d'administration de la SPL du 29 octobre 2020, visant à rétablir un équilibre d'exploitation de la SPL ;
- CONSIDERANT** la décision des actionnaires d'augmenter le capital de la société de 77 228,25 euros à 219 843,09 euros afin d'assurer un développement de la structure et un renforcement de l'importance des actionnaires présent au capital social ;
- CONSIDERANT** la traduction de cette augmentation de capital par l'émission de 277 actions nouvelles d'une valeur nominale de 514,855 euros chacune ;
- CONSIDERANT** la période d'émission de ces 277 actions du 15/07/2021 au 15/09/2021 qui sera actée lors de l'assemblée générale extraordinaire de la SPL du 13/07/2021 ;
- CONSIDERANT** le maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- CONSIDERANT** l'opportunité de convertir en augmentation de capital par incorporation de créance durant l'exercice comptable 2021 une partie de l'avance en compte courant consentie par la commune à la SPL en 2020 ;
- CONSIDERANT** la volonté des communes de Villard d'Arêne et de Montgenèvre d'entrer au capital de la SPL ;
- CONSIDERANT** l'absence de frais d'émission des actions pour les nouveaux actionnaires si ces derniers rachètent des actions à un des actionnaires de la SPL ;
- CONSIDERANT** le prix de vente d'une action de la SPL qui correspond à sa valeur nominale, soit un montant de 514.855€ ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « FINANCES et AFFAIRES GÉNÉRALES », réunie le 9 juillet 2021 ;

AR Prefecture

005-21050237-20210712-2021_07_140-DE
Reçu le 15/07/2021
Publié le 15/07/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- De convertir en augmentation de capital de la SPL ESHD, par incorporation de créance d'une partie de l'avance en compte courant réalisée par la commune de Briançon, la somme de 109 149,26 € correspondant à 212 actions sur les 277 nouvelles actions émises ;
- De vendre six des actions de la commune à la commune de Villard d'Arêne pour un montant de 3 089,13 € ;
- De vendre six des actions de la commune à la commune de Montgenèvre pour un montant de 3 089,13 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2021.07.12/140

PUBLIÉE LE :

15 JUL. 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Arnaud MURGIA